



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu le 21 DEC. 2023 Le 22 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.8.22	<p><u>ENFANCE - JEUNESSE</u></p> <p><i>Convention entre les communes de la Circonscription d'Ancenis 1^{er} degré pour l'achat de matériel pédagogique</i></p>

Madame le Maire rappelle que les écoles publiques de la circonscription bénéficient de l'intervention de personnels spécialisés pour faciliter l'adaptation et l'intégration des élèves. Il s'agit du dispositif RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Ce personnel est employé par le ministère de l'Éducation Nationale mais son fonctionnement est financé par les contributions des communes concernées.

Cette année, le constat a été fait que les modalités de ce financement demandaient à être réétudiées afin de répondre plus pertinemment aux besoins et temporalité de fonctionnement de ces personnels. A l'occasion d'une rencontre avec l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription d'Ancenis, le principe d'une convention entre la DSDEN 44 et les communes concernées a été retenu. Elle sera discutée et mise en œuvre au début de l'année 2024.

Pour l'année 2023 plus particulièrement, la mise à jour d'un logiciel indispensable aux évaluations des élèves requière une convention de financement entre ces mêmes collectivités pour en permettre l'acquisition rapide. Il a été convenu que la commune de Mésanger se charge de cet achat et sollicite la contribution des autres collectivités dans le cadre de cette convention.

Voici le détail de la commande :

- Produit : Test Psychométrique, WISC-V - Matériel complet
+ corrections illimitées sur Q-global pendant 5 ans
- Coût : Prix unitaire : 1790,00 € HT
Frais d'expédition : 9,95 € HT

Soit un coût de 2159,94 € TTC.

Le principe de répartition est proposé sur la base d'un prorata du nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques des communes concernées.

Liste des communes : Couffé, Ligné, Le Cellier, Mésanger, Mouzeil, Oudon, Pouillé Les Côteaux, Saint Mars du Désert.

Le détail de la répartition est précisé en annexe.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'avis de la commission Enfance – Jeunesse du 17 octobre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **VALIDE** La Convention entre les communes de la Circonscription d'Ancenis 1^{er} degré pour l'achat de matériel pédagogique.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Marina LUCAS
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

